

Grottes d'Azerat

(Dordogne)

Édito

Les grottes d'Azerat et leur environnement constituent un patrimoine naturel précieux. Elles abritent plusieurs espèces de chauves-souris dont la présence témoigne de la qualité de nos milieux souterrains, mais aussi de l'équilibre plus large de nos paysages.

Avec l'appui et les compétences du CEN Nouvelle-Aquitaine, l'animation du site se poursuit afin de renforcer la connaissance, la protection et la gestion durable de ces habitats sensibles. Ce nouveau numéro vous permettra de découvrir l'enjeu de ce travail et d'approfondir vos connaissances sur ce site d'exception.

Parmi les actions engagées, la conclusion de contrats Natura 2000 reste un outil essentiel : ils permettent de soutenir les propriétaires et les gestionnaires volontaires dans des pratiques favorables à la biodiversité, tout en valorisant leurs engagements. C'est pourquoi, cette année, une campagne de courriers sera lancée à destination des propriétaires du causse de Malencontre, afin d'encourager la préservation des pelouses sèches, milieux essentiels mais fragiles.

Ensemble, poursuivons cette dynamique constructive, au service d'un patrimoine naturel qui fait la richesse et la singularité de notre Dordogne.

*Fanny Castagnède, élue régionale,
Présidente du COPIL du site Natura 2000*

- Nom : Grottes d'Azerat
- Identifiant du site : FR 7200673
- Localisation : Azerat, Saint-Rabier
- Surface : 463 hectares au total
- Enjeux habitats : 3 habitats d'intérêt communautaire
- Enjeux espèces : 7 espèces d'intérêt communautaire

la Charte Natura 2000



Validée lors du COPIL du 24 novembre 2023, elle valorise les bonnes pratiques en faveur des habitats et des espèces. Propriétaire, collectivité ou association, vous pouvez vous engager pour 5 ans en faveur de Natura 2000 en signant la charte.

N'hésitez pas à contacter la structure animatrice si vous êtes intéressés.

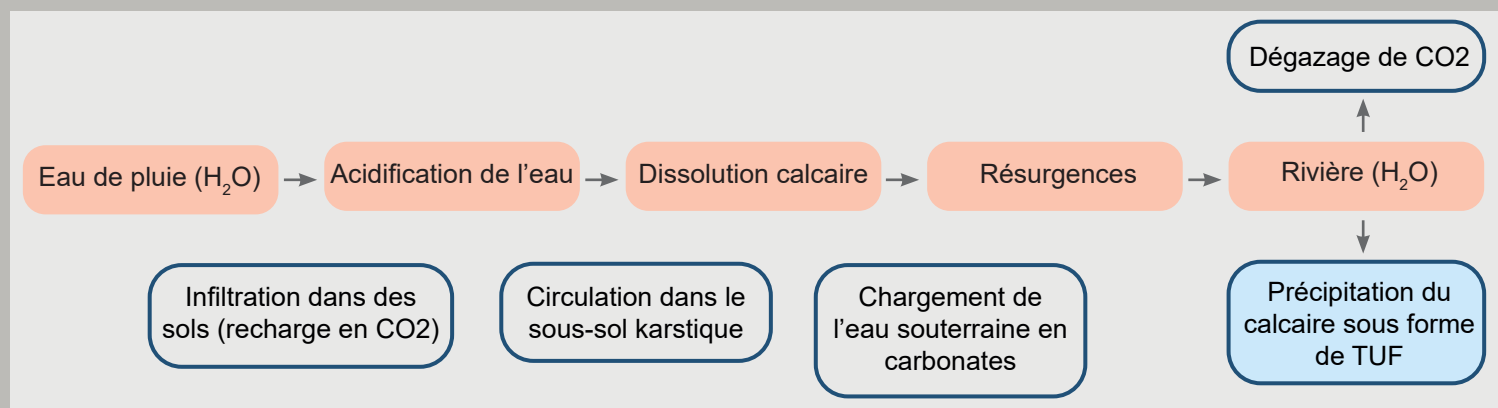
Un habitat

Focus sur un habitat naturel méconnu... les tuffières

Les formations tuffeuses sont des **habitats rares et localisés**, souvent méconnus du grand public. Elles forment une roche carbonatée poreuse, tendre et friable, façonnée par des écoulements d'eau déposant leur charge calcaire sur des mousses et des débris végétaux qui se retrouvent pétrifiés dans la matrice minérale.

Comment se forment les tuffières ?

Les eaux de pluie, en s'infiltrant dans les roches calcaires vont se charger en CO₂ (dioxyde de carbone) et devenir plus ou moins acide et corrosive. En circulant dans le milieu souterrain (le karst), l'eau se minéralise et dissout les calcaires libérant ainsi du bicarbonate de calcium. Lorsque l'eau ressort au niveau des sources, le CO₂ contenu dans l'eau va être libéré. Ce dégazage entraîne une sursaturation des carbonates dissous dans l'eau. Ils vont alors précipiter sous forme solide. C'est la formation des tufs.



Le saviez-vous ?

Lors de sa formation le **tuf est poreux et friable**, mais avec le temps les vides sont colmatés, la roche devient compacte. Elle forme alors ce que l'on appelle le **travertin**. Cette pierre est connue dans le monde entier car elle est exploitée comme pierres de taille, en dallage ou en ornement. Les romains se servaient déjà de ces concrétions comme matériaux de construction.

Quelles sont les fonctions des tuffières ?

A l'instar des pollen piégés dans les glaces polaires, les restes biologiques contenus au sein de la matrice des tuffières peuvent fournir de précieux renseignements aux chercheurs en apportant des informations sur les climats passés.

Mais ces milieux assurent de nombreuses autres fonctions :

- **Des fonctions hydrologiques** permettant de ralentir les écoulements, soutenir les débits en période d'étiage ou encore la rétention de matières en suspensions
- **Des fonctions biogéochimiques** en maintenant la qualité des eaux par la bio assimilation des nitrates et des orthophosphates notamment
- **Des fonctions biologiques** en étant le support d'une biodiversité remarquable. Certaines espèces très rares sont inféodées à cet habitat : des mollusques comme les *Bythinella*, des libellules comme le *Cordulegaster bidenté* (*Cordulegaster bidentata*) ou encore de nombreuses espèces de mousses et lichens.

Et sur le site ?

Le vallon du Douime fait partie des rares secteurs de la région où on peut retrouver cet habitat. Il forme ici des **ruisseaux à barrages de tufs**, encore appelés **rivières encroûtantes**. Ces formations sont **fragiles** et les travaux en rivière et/ou enlèvement de tuf dans le lit d'un cours d'eau sont soumis à l'approbation des services de l'État : contacter la direction départementale des territoires (DDT) de votre département ou le technicien rivière du secteur.

Étude du milieu souterrain, la Grotte du Moulin objet de toutes les attentions

La Grotte du Moulin se développe sur environ 320 m. La cavité est le siège d'un écoulement souterrain qui constitue une des **principales alimentations du ruisseau du Douime** et connaît de fortes variations de débit. Le ruisseau disparaît derrière une grande salle d'effondrement

Dans cette grande salle, l'importante accumulation de guanos à l'aplomb d'imposantes coupoles présentant des traces de **bio corrosion** sont autant d'indication d'une fréquentation massive par les chiroptères à une certaine époque. Actuellement, le site est peu fréquenté par les chauves-souris.



Accumulation de guano sur un des blocs rocheux

L'objectif d'une étude réalisée entre 2020 et 2022 était double : **évaluer la date de désertion de la cavité par les chauves-souris et y étudier les conditions abiotiques.**

Pour se faire, une datation au carbone 14 a été réalisée sur le guano et le site a été équipé en plusieurs endroits de sondes thermo-hygrométriques.

Les analyses effectuées ont révélé que le guano était daté de 140 ans +/- 30 BP, soit daté de **1810 +/- 30 ans**. Les chauves-souris auraient donc déserté le gîte vers la fin du 18^{ème}, début du 19^{ème} siècle.

Dans l'ouvrage « Brehmer à Azerat », le témoignage du navigateur Périgourdin Jean-Claude Parisi relate la présence d'une importante colonie de chauves-souris en période hivernale qu'il aurait, dans sa jeunesse, effrayé en allumant un feu au fond de la cavité. L'année n'est pas communiquée avec précision, mais il s'agit de la seconde moitié du 20^{ème} siècle

Datation et témoignage donnent des indications très différentes quant à la présence de chiroptère, sans pour autant invalider les deux données. L'activité biologique des chiroptères, plus faible en hibernation ne contribue pas à une accumulation conséquente de guano. **L'hypothèse d'une utilisation du site jusqu'au début du 19^{ème} siècle en période estivale puis une utilisation en période hivernale jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle peut alors être formulée.**

Les relevés des capteurs hygrométriques ont révélé que la température dans la grande salle était très stable (autour de 13°C toute l'année) et n'était pas influencée par les conditions extérieures.

Le moulin du Douime situé à l'entrée de la cavité Est **a été construit en 1742** et fonctionnera comme moulin à farine jusqu'en 1870. Utilisé après-guerre (39-45 ?), il fut totalement détruit des suites d'un incendie. Le site est depuis laissé à l'abandon.

Cette étude a été réalisée par le CDS24, en lien avec le CEN Nouvelle-Aquitaine et avec l'autorisation du propriétaire de la cavité. Tous les résultats évoqués plus haut proviennent du CDS 24 avec quelques précisions du CEN Nouvelle-Aquitaine.



Les ruines du moulin, dissimulées sous la végétation



Le site est désormais interdit à toute fréquentation en raison d'un risque de glissement de terrain pouvant mener à l'obstruction de l'entrée de la cavité avec un risque de piégeage.

Vous pouvez vous rapprocher du Comité Départemental de Spéléologie pour toute information concernant la pratique de la spéléologie (contact.cds24@ffspeleo.fr).

L'évaluation des incidences, qu'est-ce que c'est ?

La DDT de Dordogne nous en dit plus...

L'évaluation des incidences est un outil de prévention qui permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines au regard de la démarche Natura 2000. Elle a pour objet de vérifier, souvent par le biais d'un formulaire spécifique, la compatibilité de programmes, projets ou encore interventions dans le milieu naturel, avec les objectifs de conservation des sites.

Aussi, cette évaluation ciblée sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 permet d'évaluer les impacts potentiels et d'optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000. Elle doit être proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Trois textes listent les projets soumis au régime des évaluations des incidences :

- 1 liste nationale : le décret national 2010-365 du 09 avril 2010,
- 1 première liste locale complémentaire établie par le préfet : l'arrêté préfectoral n°110729 du 30 mai 2011,
- 1 seconde liste locale complémentaire établie par le préfet qui vise les programmes, projets ou interventions qui ne relèvent d'aucun régime d'encadrement administratif : arrêté préfectoral n°120277 du 20 mars 2012.

Ces deux listes locales sont téléchargeables à l'adresse suivante :

www.grottes-azerat.fr/incidence

L'article L414-4 du code de l'environnement prévoit également une clause dite "clause filet" permettant de soumettre un projet qui ne serait pas prévu par ces trois textes réglementaires si l'administration estime qu'il porte atteinte de manière significative à un site Natura 2000.



Un projet en site Natura 2000 ?

N'hésitez pas à prendre contact avec l'animateur du site qui saura vous conseiller et vous aider à remplir le formulaire. La DDT reste également à votre disposition à l'adresse : ddt-seer-emn@dordogne.gouv.fr



Contactez l'animatrice

Conservatoire d'espaces naturels de
Nouvelle-Aquitaine - Antenne Dordogne

Nolwenn Quero

n.quero@cen-na.org

tél. 05 53 03 04 53 - 07 66 54 87 00



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Siège : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél. 05 55 03 29 07
Mail : siege@cen-na.org

Avec le soutien financier de

La Lettre d'information « Grottes d'Azerat » est une publication du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - février 2026

Crédits photos © CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire

Directeur de la publication : P. Seliquer

Conception-maquette : CEN Nouvelle-Aquitaine



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire